

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1106)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL213

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 6, supprimer les mots : « et des autres formes de rapprochement familial ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli :

En décembre 2017, l'IFOP constatait que 57 % des Français aspiraient à la suppression du regroupement familial. L'étendre de cette manière constitue une violation de la volonté de nos concitoyens.